

LIGUE DE PROVENCE D'ECHECS

176 av. du 8 mai 84310 MORIERES

04 90 33 32 51- e-mail reynaud.fr@wanadoo.fr

PV de la réunion du CD du 21 mai 2005

Réunion à Salon, 10 membres présents. Stéphane Clair et Vincent Bernard excusés

Décision n° 1

Prochaine réunion du CD le 10 septembre de 9h à 12h

AG extraordinaire de Ligue le 10 sept. à 14h, suivie d'une AG ordinaire

Le Rapide de Provence :

Cette saison, celui-ci sera couplé avec le rapide de Réciproque la dotation pour les lauréats de la Ligue est de 300€ les prix étant cumulables avec l'open de Réciproque

Lors de la cérémonie de clôture seront remis les prix du CPI ainsi que les coupes des N4 et N5
Un appel est lancé pour l'organisation de cet open pour le 4 juin 2006.

Le championnat de Provence Individuel : Claude Maruejols nous informe de son intention de passer le relais du fait que n'étant pas qualifié lui-même il serait moins disponible ainsi qu'à cause des dates des rencontres, entraînant des problèmes de disponibilités de salle.

Le coût de cette compétition (2000€) ainsi que la faible participation de forts joueurs sont évoqués. Marco Rosso est désigné pour assurer la continuité sur la base des réflexions ci-dessus.

Subvention jeunes pour le chpt du monde : Le comité adopte le principe d'allouer une somme de 100€ pour chaque jeune participant à cette compétition. Adopté aussi le principe de verser la somme de 650€ réclamés par la Fédé pour les frais des entraîneurs. Total de 1150€ sur un prévisionnel de 200€ « dur dur »

Les interclubs : Suite aux nombreuses critiques (souvent injustifiées) et comme convenu il est procédé au tirage au sort de la numérotation des équipes dans les 2 poules de N4, pour les inclure dans la grille des rencontres.

Les statuts : Nous adoptons le projet que nous propose Jean-François, dans lequel le nombre de sièges à pourvoir prévu dans l'art. 22.213 dans le groupe A est de 9, ainsi que l'option 1 : le scrutin uninominal. Ce projet sera soumis à la Fédé pour être ensuite proposé à une assemblée extraordinaire de la Ligue.

Demande de fusion des clubs de Istres/Fos et Istres ainsi que de l'EFE et Réciproque Echecs : Aucune objection, dossiers transmis à la Fédération.